Image not found or type unknown

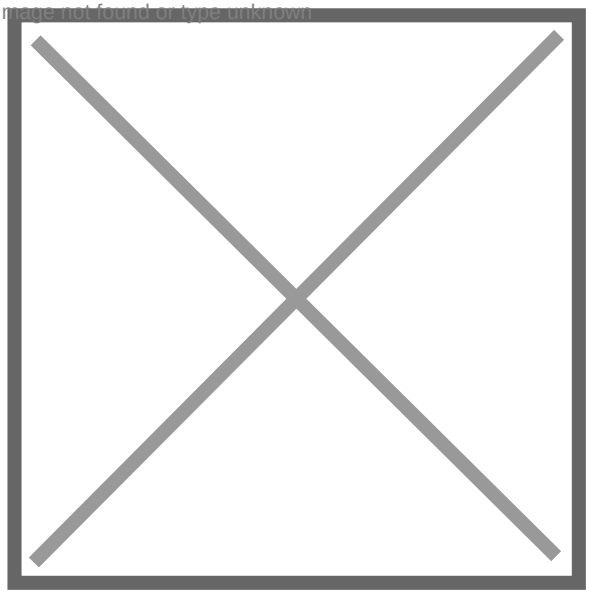

Un rappel de charges locatives exorbitant

Par **ztef93**, le **13/11/2009** à **21:40**

bonjour
je me tourne vers vous car tous les locataires de mon immeuble se sont retrouvés avec un rappel de charge exorbitant par rapport aux années précédentes .
Moi plus de 300€ uniquement pour l'eau ,une voisine se voit réclamer plus de 800 €.
Suite à une pétition laissant entendre que nous ne payerons pas sans explications sérieuses,quelques locataires ont été reçu par une responsable .
Celle si leur a simplement expliquée que pendant trois ans les anciens gérants avaient oublié de nous augmenter l'eau ...???
Ils nous réclament donc le rappel de ces trois années !!!
Comment ont t ils pu oublié ???
Mais ,surtout ... ont ils le droit de nous réclamer de telles sommes sans autres explications que cette histoire d'oubli
Nous attendons votre réponse avec impatience
merci

Par **fabienne034**, le **14/11/2009** à **10:40**

Bonjour,

la réponse à votre rappel de charges n'a ni queue ni tête et il n'est pas pssoble de demande plusieurs années enarrière

pour tout savoir sur les charges locatives, les explications et les justificatifs qui doivent vous

être données ect.....

http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés